UNIVERSITE ARTOIS

Licence Arts du spectacle

Cette formation donne droit à terme à 180 crédits
La durée de cette formation est de 6 Semestres

Description de la formation

La licence en " Arts du Spectacle " s'adresse aux étudiants qui témoignent d'une réelle sensibilité artistique et littéraire, qui aiment aller au cinéma, assister à des représentations théâtrales et fréquenter des expositions, et qui prennent plaisir à analyser les spectacles. Elle permet d'envisager une carrière artistique, de travailler dans une structure culturelle ou de devenir professeur des écoles. Des modules spécifiques en " Théâtre et éducation " et " Métiers des arts du spectacle ", proposés en troisième d'année, visent à affiner le projet professionnel.

Stage

Stage obligatoire d'une semaine en troisième année.

Pour tous les étudiants de la filière : possibilité d'effectuer d'autres stages, facultatifs, tout au long du cursus.

Certification

- C2i niveau 1 (Certification informatique)

- CLES (Certification en langues)

Condition d'admission

Baccalauréat ou équivalent titulaire D.A.E.U (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires).

L'accès est également possible au titre de validation d'études, expérience professionnelle ou acquis professionnels

Public concerné

- Formation initiale
- Formation continue

Modalité pédagogique

Enseignement présentiel

Compétences acquises

L'étudiant titulaire du grade de Licence en " Arts du spectacle " est prêt à aborder des études spécialisées (en Master puis Doctorat), à se présenter aux concours de la Fonction publique d'État ou territoriale (catégorie A), et à s'orienter vers des secteurs professionnels variés liés aux arts, aux structures culturelles et plus spécifiquement au théâtre, comme chargé de relations publiques, animateur d'ateliers, journaliste culturel, mais aussi vers les métiers de la communication et des loisirs. Pour prétendre aux carrières de l'enseignement (P.E. et P.L.C.) l'étudiant devra désormais s'inscrire en Master MEF ou SMEEF".

Il a en effet acquis une solide connaissance en histoire du théâtre et a mené une réflexion approfondie sur des pratiques artistiques diverses (jeu théâtral, danse, cirque, marionnettes), fruit d'un important travail personnel de recherche (lecture, élaboration de scènes courtes) et de rédaction. Il s'est également initié aux littératures étrangères et à l'étude comparée d'oeuvres d'horizons différents autour de thèmes communs issus du répertoire théâtral et notamment du répertoire jeune public.

Son approche de l'esthétique théâtrale est nourrie d'une réflexion sur les textes. Son expérience de la pratique théâtrale s'appuie sur le jeu dramatique, les ateliers d'écritures, la scénographie, la dramaturgie ou encore l'utilisation des éclairages et des nouvelles technologies.

L'ensemble de ces travaux s'accompagne d'une réflexion critique sur les questions pédagogiques liées à ce champ de pratique.

Il possède une bonne maîtrise de l'expression écrite et orale. Il sait utiliser les outils indispensables à l'analyse des textes et à l'élaboration de synthèses. Au fil des trois années, l'étudiant a également étendu sa culture générale grâce à un choix de cours optionnels et a approfondi sa pratique d'une langue vivante (anglais, allemand ou espagnol).

Une réelle culture générale, une connaissance approfondie des Arts et des structures culturelles, des capacités d'analyse et de synthèse ainsi qu'une ouverture d'esprit et des aptitudes communicationnelles sont les principaux atouts que se forge l'étudiant lors de son cursus de Licence, mention " Arts du Spectacle ".

Structure des enseignements

La Licence se déroule sur 6 semestres.

SEMESTRE 1 AS

UC 1/AS 13 Méthodologie (6 Crédits ECTS)
UC 2/AS 14 - Pratique des langues (4 Crédits ECTS)
UF 1 / AS 11- Théories et pratiques des textes (8 Crédits ECTS)
UF 2/AS 12 - Langages (8 Crédits ECTS)
UL / AS 15 Diversification (4 Crédits ECTS)
Bonus S1 AS (Crédits ECTS)

Semestre 2 AS

UC 1/AS 23 - Théâtre éducation formation (6 Crédits ECTS)
UC 2/AS 24 - Langue vivante étrangère (4 Crédits ECTS)
UF 1/AS 21- Histoire et théories des arts du spectacle (8 Crédits ECTS)
UF 2/AS 22 - Ateliers d'écriture et de pratiques scéniques (8 Crédits ECTS)
UL/AS 25 - Diversification (4 Crédits ECTS)
Bonus (Crédits ECTS)

Semestre 3 AS

UC 1/AS 33 - Théâtre éducation formation (6 Crédits ECTS)
UC 2/AS 34 - Langue vivante étrangère (4 Crédits ECTS)
UF 1/AS 31- Histoire et théories des arts du spectacle (8 Crédits ECTS)
UF 2/AS 32 - Ateliers d'écriture et de pratiques scéniques (8 Crédits ECTS)
UL/AS 35 - Diversification (4 Crédits ECTS)
Bonus S3 AS (Crédits ECTS)

Semestre 4 AS

UC 1/AS 43 - Théâtre éducation formation (6 Crédits ECTS)
UC 2/AS 44 - Langue vivante étrangère (4 Crédits ECTS)
UF 1/AS 41 - Histoire et théories des arts du spectacle (8 Crédits ECTS)
UF 2/ AS 42 - Ateliers d'écriture et de pratiques scéniques (8 Crédits ECTS)
UL/AS 45 - Diversification (4 Crédits ECTS)
Bonus S4 AS (Crédits ECTS)

Semestre 5 AS

UC 1/AS 53 - Préprofessionnalisation (6 Crédits ECTS)
UC 2/AS 54 - Langue vivante étrangère (4 Crédits ECTS)
UF 1/AS 51 - Histoire et théories des arts du spectacle (8 Crédits ECTS)
UF 2/AS 52 - Ateliers d'écriture et de pratiques scéniques (8 Crédits ECTS)
UL/AS 55 - Diversification (4 Crédits ECTS)
Bonus S5 AS (Crédits ECTS)

Semestre 6 AS

UC 1/AS 63 Préprofessionnalisation (6 Crédits ECTS)
UC2 / AS 64 - LVE (4 Crédits ECTS)
UF 1/AS 61 - Histoire et théorie des arts du spectacle (8 Crédits ECTS)
UF 2/AS 62 - Ateliers décriture et de pratiques scéniques (8 Crédits ECTS)
UL/AS 65 - Diversification (4 Crédits ECTS)
Bonus S6 AS (Crédits ECTS)

Organisation des études

Chaque semestre est composé de 5 Unités d'enseignement : 2 fondamentales - 2 complémentaires et 1 unité libre

Etudes à l'étranger

Possibilté pour les étudiants français d'effectuer à partir de la 2ème année de LIcence un semestre ou une année à l'étranger, en programme ERASMUS.

Liste des pays en convention avec l'UFR de Lettres & Arts:

- ESPAGNE (Séville)

- POLOGNE (Poznan)

- ROUMANIE (Cluj-Napoca)

Débouchés professionnels

Le diplômé peut accéder aux secteurs d'activités suivants : l'art, la culture et les loisirs, la fonction publique territoriale ou d'état, l'enseignement (poursuites d'études en master et concours).

Le titulaire du diplôme est capable de monter, d'organiser ou d'animer des spectacles ; il peut gérer une association ou une institution culturelle ; il est en capacité d' analyser et de commenter la vie artistique. Il peut aussi assurer des interventions en milieu scolaire.

De manière générale, le diplômé maîtrise les nouvelles technologies et les techniques liées au spectacle. Il est un professionnel de la communication (orale et écrite) et de la gestion de structures culturelles (plus particulièrement du théâtre).

Codification ROME

- E1103 - Communication
- L1301 - Mise en scène de spectacles vivants
- L1302 - Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

Poursuite d'études

Master dans le même domaine - Concours administratifs catégorie A - Écoles supérieures d'Art Dramatique

Formalités d'inscription

Vous serez bachelier en 2012 et vous souhaitez vous inscrire en 1ère année de Licence :

- Vous formulez un (ou des) voeu(x) pour une licence de l'Université d'Artois sur le site Admission post-bac http://www.admission-postbac.fr/ du 20 janvier 2012 au 20 mars 2012.

- Dès la publication des résultats du baccalauréat, vous vous connectez sur le site de l'Université d'Artois http://portail.univ-artois.fr afin de prendre un rendez-vous pour procéder à votre inscription administrative.

Vous envisagez une admission en 1ère, 2ème ou 3ème année de licence :

- Vous êtes titulaire d'un B.T.S. ou d'un D.U.T. : http://www.univ-artois.fr/formations/inscriptions/reinscription#autre%20fili%C3%A8re

- Vous êtes issu d'une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles. (C.P.G.E) : http://www.univ-artois.fr/formations/inscriptions/reinscription#autre%20fili%C3%A8re

Vous êtes actuellement inscrit dans une autre université et envisagez une inscription en 1ère, 2ème ou 3ème année de licence :

Le formulaire « transfert-accueil » est téléchargeable sur l' ENT de l'Université - onglet Transfert

Vous pourrez procéder à votre inscription administrative lorsque votre transfert aura été validé par les deux universités.

Vous êtes titulaire d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires ou d'un diplôme étranger de l'enseignement supérieur : http://www.univ-artois.fr/formations/inscriptions/titulaire-d-un-diplome-etranger

Dépenses à prévoir

Consultez les tarifs de l'année courante sur http://formations.univ-artois.fr/docs/tarif.pdf

Contacts

UFR de Lettres et Arts
9, rue du Temple, B.P. 10665
62030 ARRAS CEDEX
Téléphone : 03.21.60.37.00
Heure de visite : 8H-18H

Responsable M.

amos.fergombe@univ-artois.fr

03 21 60 32 13

03 21 60 37 47

Direction des Etudes

direction.etudes@univ-artois.fr

Service d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle

sio-arras@univ-artois.fr

Service d'Education Permanente Interpôles Artois

sepia@univ-artois.fr